

A portrait of a woman with long, straight grey hair and brown-rimmed glasses. She is wearing a white sleeveless top and a light-colored blazer draped over her shoulders. She has a slight smile and is looking directly at the camera. Her right hand is near her chin, showing several gold rings. The background is a plain, light grey.

MMA Itinéraires

Septembre 2026

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée
du 1^{er} septembre 2026
au 4 décembre 2026
(sous conditions et sous réserve
de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :
8 ans maximum (à partir de la
date de constatation initiale et
hors cas de remboursement
anticipé automatique comme
décrit en page 2).

Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Septembre 2026 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index** (dénommé ci-après « l'Indice »).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 18 décembre 2026 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.

MMA Itinéraires Septembre 2026 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 48 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 7 % par année écoulée**, soit :
 - **35 %** si le remboursement a lieu en année 5, le 9 janvier 2032,
 - **42 %** si le remboursement a lieu en année 6, le 6 janvier 2033,
 - **49 %** si le remboursement a lieu en année 7, le 6 janvier 2034.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 48 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 9 janvier 2035.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 48 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 18 décembre 2034), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 56 %** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 7 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 48 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 18 décembre 2034), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - le capital initialement investi⁽⁴⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 11 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Septembre 2026 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

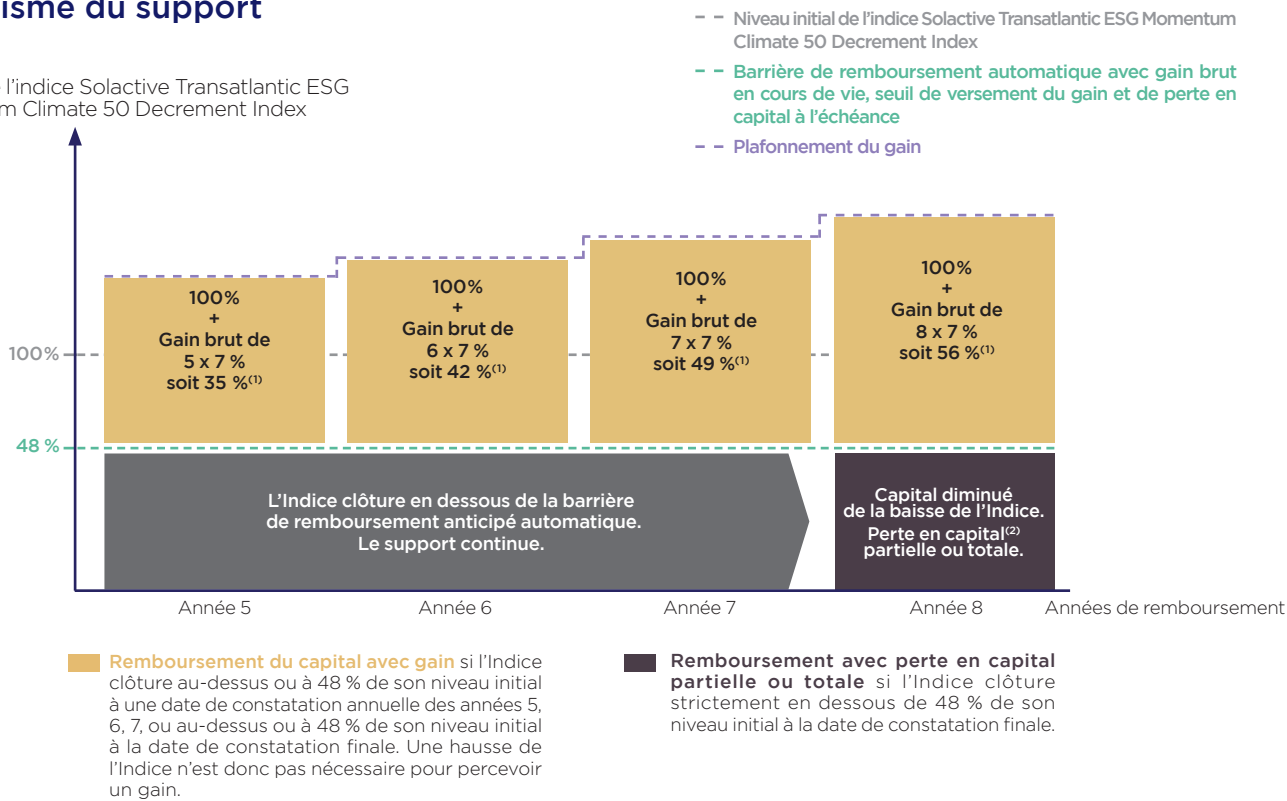
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Illustration

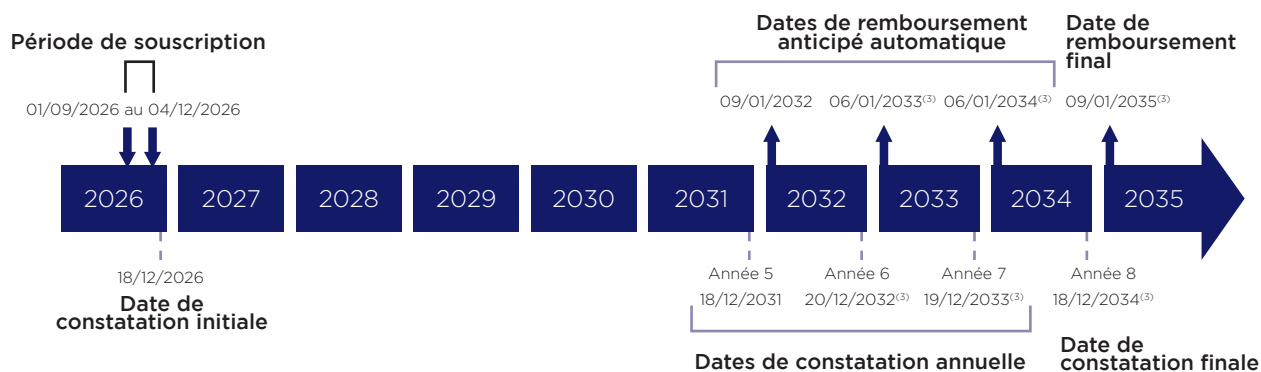
- À partir de l'année 5, à chaque date de constatation annuelle et jusqu'à la date de constatation finale (le 18 décembre 2034), le niveau de clôture de l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, **un risque de perte en capital**.

Mécanisme du support

Niveau de l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index



Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

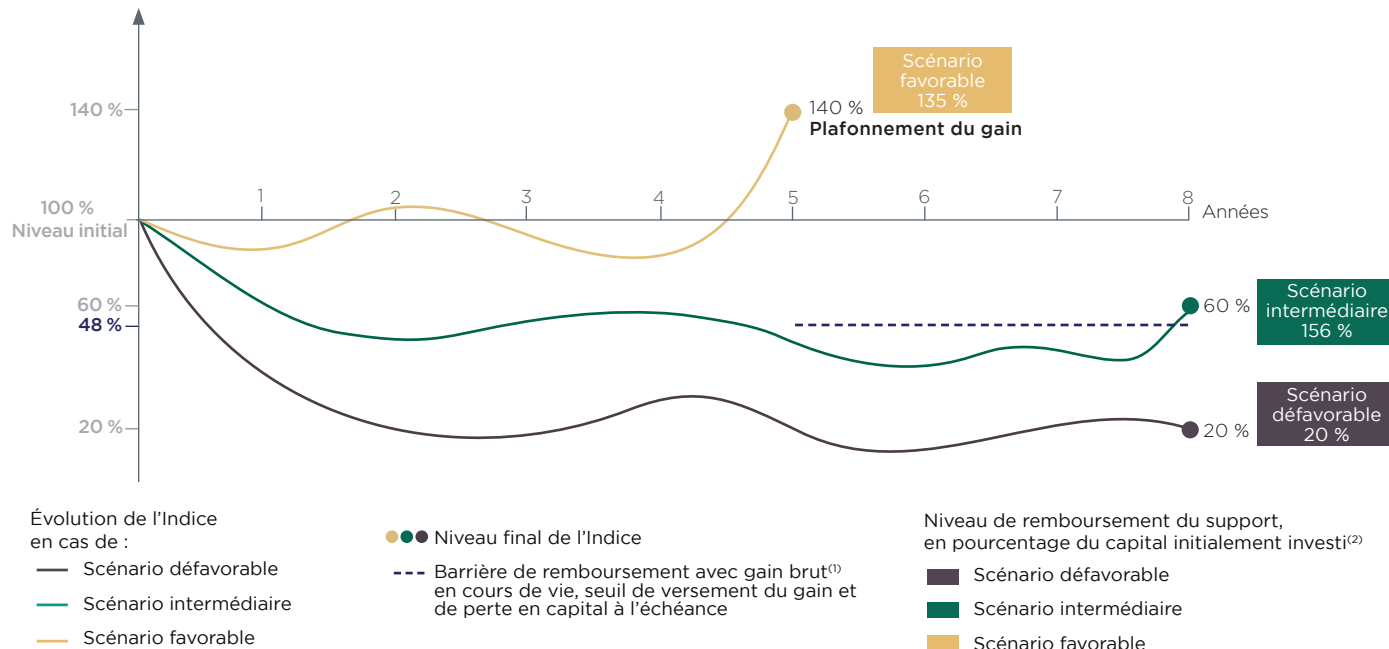
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

L'appréciation des scénarios (favorable, intermédiaire, défavorable) est en fonction du taux de rendement actuariel net.

Niveau de l'indice Solactive Transatlantic ESG
Momentum Climate 50 Decrement Index



Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (48 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 20 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **20 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **-18,92 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 80 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (48 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 60 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 7 % par année écoulée (soit 56 %), soit un total brut de **156 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,48 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,14 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation annuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (48 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 140 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 7 % par année écoulée (soit 35 %), soit un total brut de **135 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,89 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,64 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle, l'Indice clôturerait exactement à 48 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, ou si à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 48 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 7 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	(7 % x 5) = 35 % ⁽²⁾	(7 % x 6) = 42 % ⁽²⁾	(7 % x 7) = 49 % ⁽²⁾	(7 % x 8) = 56 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	5,21 %	5,07 %	4,93 %	4,79 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	5,00 %	4,86 %	4,72 %	4,58 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	4,89 %	4,75 %	4,61 %	4,48 %

Le taux de rendement actuariel net est calculé sur la période allant de la date de fin de commercialisation jusqu'à la date de remboursement du support.

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Septembre 2026 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index est à l'échéance strictement inférieur à 48 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 9 janvier 2032 (année 5) ; 6 janvier 2033 (année 6) ; 6 janvier 2034 (année 7) et date de remboursement final : 9 janvier 2035 (année 8).
 (2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index

L'indice **Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index** (Code Bloomberg : SOLTEMCR Index, Code Isin : DE000SL0T9K2) est un indice de marché actions administré, calculé, tenu à jour et publié en temps réel par Solactive. Il a été lancé le 9 juin 2026 à un niveau de 1000 points d'indice.

L'univers de départ est composé des plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone US et de la zone Europe. **La sélection finale est composée de 50 actions de la zone Europe et de 50 actions de la zone US.**

Cet indice est conçu pour offrir une exposition de marché tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG⁽¹⁾) particulièrement rigoureux. Pour ce faire, la méthodologie de l'Indice applique un processus de filtrage strict qui exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des activités controversées (telles que les énergies fossiles ou les armes controversées), celles présentant des défaillances avérées vis-à-vis des normes internationales fondamentales (Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs de l'OCDE), ainsi que les entités affichant une gouvernance de piètre qualité (notées D ou D- par l'agence ISS ESG). De plus, l'Indice exclut les entreprises à forte intensité carbone, tout en favorisant celles qui affichent une dynamique positive (momentum) de transition climatique. Enfin, l'Indice sélectionne les 50 sociétés affichant la plus importante capitalisation boursière flottante pour chaque zone géographique. Les composantes de l'Indice sont pondérées en fonction de leur capitalisation boursière flottante avec un maximum de 35 % par secteur et de 10 % par valeur. La pondération par zone géographique est de 60 % pour la zone US et de 40 % pour la zone Europe. Les valeurs de chaque zone géographique sont revues et rebalancées trimestriellement aux mois de février, mai, août et novembre.

L'Indice, libellé en euros, présente une exposition au taux de change Euro-Dollar du fait que les cours des composantes cotées en Dollars US sont convertis en Euro pour le calcul de l'Indice. De ce fait, la performance de l'Indice peut être significativement impactée, positivement ou négativement, par l'évolution du cours du Dollar par rapport à l'Euro.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.

Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance de l'Indice est plus important en cas de baisse du niveau de l'Indice qu'en cas de hausse. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

Pour illustrer l'impact du prélèvement forfaitaire, si l'on ramenait l'Indice à son niveau en date du 09/06/2026 soit à 1000 points, le niveau historique moyen annuel des dividendes distribués par les composantes de l'Indice sur les 8 dernières années représenterait 15,13 points d'indice* à comparer aux 50 points du prélèvement forfaitaire de l'Indice. Cet écart de prélèvement de 34,87 points d'indice induirait une sous-performance théorique de l'Indice de 3,49 % la première année.

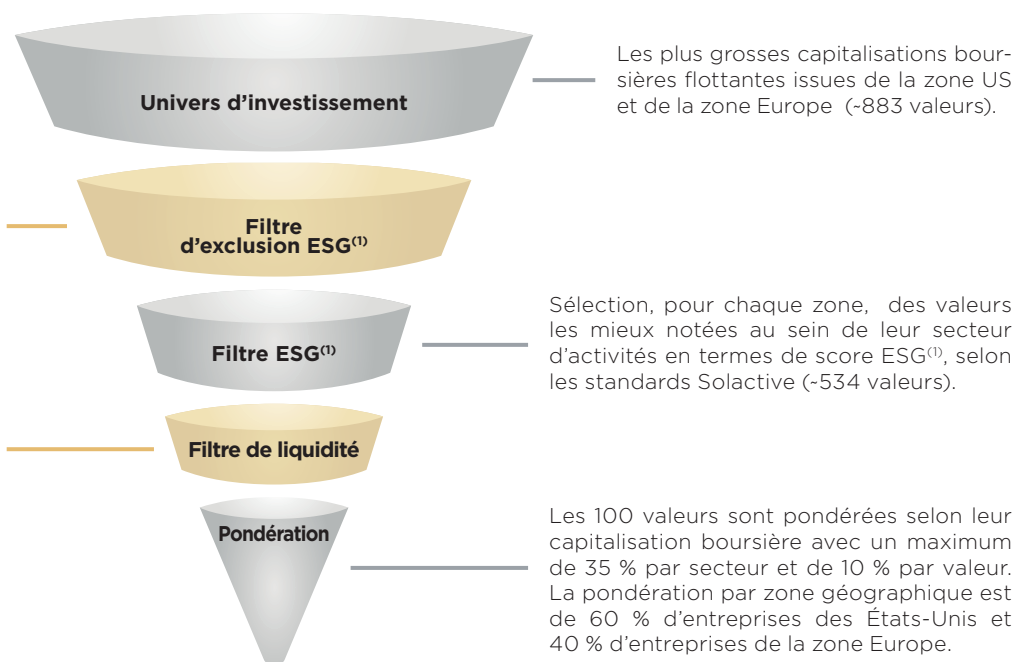
Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.solactive.com/index/DE000SL0T9K2/>.

* source : Bloomberg au 9 juin 2026

Méthodologie de sélection des sociétés

Exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et de l'OCDE, des sociétés ayant un niveau de controverse élevé tel que déterminé par Solactive et impliquées dans des activités controversées (telles que les énergies fossiles ou les armes controversées). Les sociétés qui émettent de fortes émissions de carbone sont également exclues afin de privilégier les entreprises affichant une dynamique positive de transition climatique (~809 valeurs).

Pour chaque zone, l'Indice sélectionne les 50 titres les mieux classés par capitalisation boursière. (100 valeurs).



Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index

Le sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions sur la base de certains critères ESG tels que détaillés dans les règles propres à l'Indice. L'exposition de l'investisseur à la performance de ce sous-jacent ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. Il est rappelé aux investisseurs que la prise en compte des facteurs ESG dans la sélection des composants du sous-jacent n'est pas une garantie de performance du sous-jacent et/ou du rendement financier du produit.

(1) Les critères ESG, pour Environnement, Social et de Gouvernance, permettent d'évaluer une entreprise en dehors des critères financiers habituels. Ils prennent en compte de nombreux aspects dans la gestion et l'impact de la société, et sont à la base de nombreuses stratégies d'investissement responsable.

Évolution de l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index

(simulée jusqu'au 8 juin 2026)

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 9 juin 2018 au 8 juin 2026, puis sur des valeurs réelles au 9 juin 2026 (date de création de l'Indice).

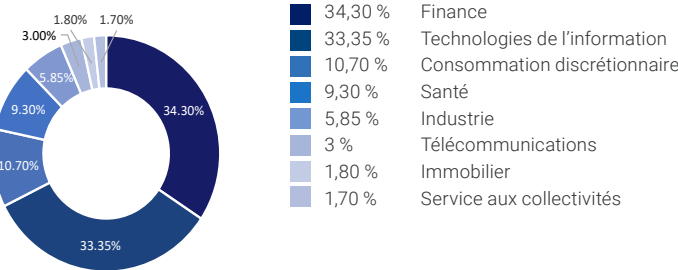


Source : Bloomberg, à partir du 9 juin 2018, jusqu'au 9 juin 2026.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

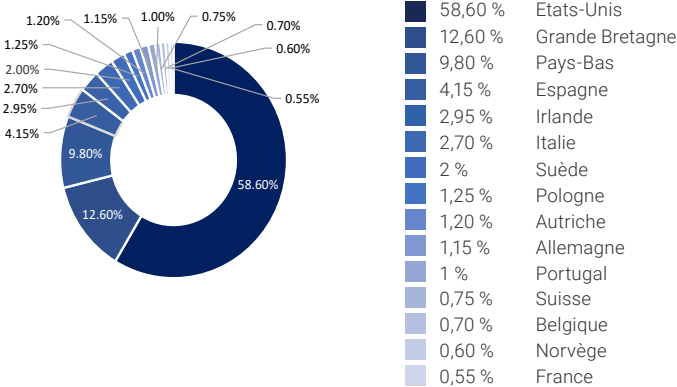
L'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index a été lancé le 9 juin 2026 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Répartition sectorielle



Source : Goldman Sachs, le 9 juin 2026

Répartition géographique



Composition de l'Indice

Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index									
NVIDIA CORP	BROADCOM INC	ASML HOLDING NV	HSBC HOLDINGS PLC	MCDONALDS CORP	CISCO SYSTEMS INC	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	INTUITIVE SURGICAL INC	UNICREDIT SPA	UBER TECHNOLOGIES INC
MORGAN STANLEY	ARGENX SE - ADR	CITIGROUP INC	ASM INTERNATIONAL NV	BARCLAYS PLC	HALEON PLC	NATWEST GROUP PLC	EXPERIAN PLC	CIGNA GROUP	DEUTSCHE BANK AG
MERCADOLIBRE INC	COMFORT SYSTEMS USA INC	MARVELL TECHNOLOGY INC	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	PROGRESSIVE CORP	STANDARD CHARTERED PLC	CME GROUP INC	ACCENTURE PLC-CL A	EBAY INC
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	FORD MOTOR CO	ERSTE GROUP BANK AG	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	CELLNEX TELECOM SA	AMERICAN TOWER CORP	3I GROUP PLC ORD	US BANCORP	MARSH & MCLENNAN COS	MSCI INC
CIENA CORP	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROUP ORD	ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	BLOCK INC	EMERSON ELECTRIC CO	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA	MONOLITHIC POWER SYSTEMS INC	SIMON PROPERTY GROUP INC	FORTINET INC	COHERENT CORP
PARTNERS GROUP HOLDING AG	ZOETIS INC	ROBINHOOD MARKETS INC - A	DATADOG INC	REALTY INCOME CORP	TE CONNECTIVITY LTD	APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	CENTENE CORP	CARNIVAL CORP LTD	CENTERPOINT ENERGY INC
LIVE NATION ENTERTAINMENT INC	ABN AMRO BANK NV	SVENSKA HANDELSBANKEN AB CLASS A	EXPEDIA GROUP INC	ICON PLC	STATE STREET CORP	ELECTRONIC ARTS INC	CROWN CASTLE INC	CAPGEMINI SA	TRELLEBORG AB CLASS B
CBOE GLOBAL MARKETS INC	INTERACTIVE BROKERS GROUP INC	BAWAG GROUP AG	LAS VEGAS SANDS CORP	VICI PROPERTIES INC	BANK POLSKA KASA OPIEKI SA	AXON ENTERPRISE INC	RAYMOND JAMES FINL	ADMIRAL GROUP PLC	WISE GROUP PLC CLASS A
BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	DRAFTKINGS INC	MONGODB INC	VEEVA SYSTEMS INC	EVOLUTION AB	DIETEREN GROUP	STANDARD LIFE PLC	MELROSE INDUSTRIES PLC	ERSTE BANK POLSKA	EVEREST GROUP LTD
ROCKET COS INC	ZSCALER INC	PRADA SPA	MBANK SA	SAGAX AB-B	SOFINA SA	NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	BANK MILLENNIUM SA	PROTECTOR FORSIKRING ASA	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ORD B

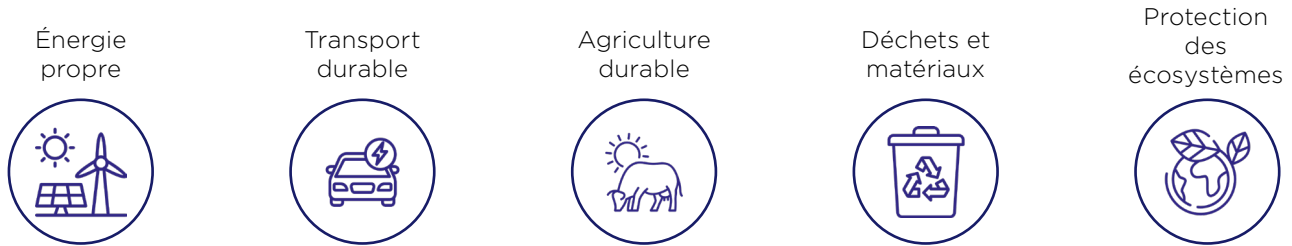
Source : Goldman Sachs, le 9 juin 2026

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

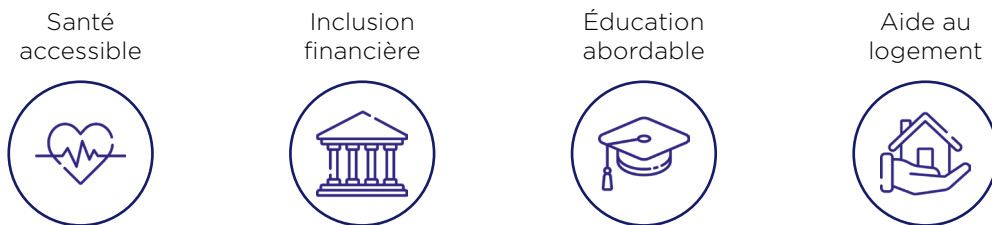
Donner une dimension environnementale et sociale à votre placement

MMA Itinéraires Septembre 2026 présente une particularité innovante : un montant équivalent au total des titres de créance effectivement placés sera alloué au financement ou au refinancement exclusivement de projets verts et/ou sociaux qui répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et/ou de durabilité critiques.

Les projets verts éligibles sont issus des thématiques suivantes : l'énergie propre, le transport durable, l'agriculture durable, les déchets et matériaux et la protection des écosystèmes.



Les projets sociaux éligibles sont issus des thématiques suivantes : la santé accessible, l'inclusion financière, l'éducation abordable et l'aide au logement.



A travers ces projets, le titre de créance MMA Itinéraires Septembre 2026 vise à atteindre indirectement⁽¹⁾ les 9 Objectifs de Développement Durable (ODD) ci-dessous, parmi les 17 ODD fixés par les Nations Unies⁽²⁾.



Ce titre de créance respecte le « Sustainability Issuance Framework » (Cadre d'émission durable) de Goldman Sachs⁽³⁾ aligné sur les principales directives de l'International Capital Market Association (« ICMA »)⁽⁴⁾.

Un groupe de travail interne examine la conformité des projets et des actifs avec les critères d'éligibilité du « Sustainability Issuance Framework » de Goldman Sachs⁽³⁾. Sustainability considère⁽¹⁾ que le processus de sélection des projets est conforme aux pratiques du marché.

Goldman Sachs a l'intention de publier des rapports sur son site web⁽⁵⁾ l'année suivante après chaque émission et jusqu'à l'attribution complète. Les rapports comprendront : une brève description des projets sélectionnés, le montant total alloué aux actifs éligibles ainsi que les impacts environnementaux et sociaux, si applicables.

(1) Goldman Sachs a engagé Sustainability, un fournisseur indépendant leader sur le marché de la recherche et de l'analyse environnementales, sociales et de gouvernance, pour fournir une seconde opinion sur son « Sustainability Issuance Framework », disponible sur <https://www.sustainability.com/corporate-solutions/sustainable-finance-and-lending/published-projects/project/goldman-sachs-group-inc/goldman-sachs-sustainability-issuance-framework-second-party-opinion/goldman-sachs-sustainability-issuance-framework-second-party-opinion-pdf>. La lettre de Sustainability évalue l'alignement de ce Framework avec les normes ICMA.

(2) Les Objectifs de Développement Durable ont été établis par les Nations Unies afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

(3) Le « Sustainability Issuance Framework » (Cadre d'émission durable) de Goldman Sachs est disponible sur <https://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/gs-sustainability-issuance-framework.pdf>.

(4) Les « Green Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>), « Social Bond Principles » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp/>) et « Sustainability Bond Guidelines » (<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/>) élaborées par l'ICMA.

(5) Les rapports sont disponibles sur <https://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/index.html>.

Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA Vie sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html>. Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante : <https://infos-supports-investissement-mma.quantalys.com/mma>.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Septembre 2026 permet de vous exposer à un Indice composé de 100 actions de la zone US et de la zone Europe sélectionnées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) : **l'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 48 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 18 décembre 2034), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 48 % de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final (le 9 janvier 2035), **un gain brut⁽⁴⁾ de 56 %** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée) en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Septembre 2026 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si à la date de constatation finale (le 18 décembre 2034), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 48 % de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 48 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Septembre 2026**.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) **à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (Goldman Sachs International), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, ou un éventuel risque de faillite, **défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur** (Goldman Sachs International), qui induit un risque sur le remboursement du capital.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains bruts⁽⁴⁾ sont plafonnés à 35 %, 42 %, 49 % et 56 %** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- **L'indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important)**. **Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif)**. Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

(1) Année 5 : 18 décembre 2031 ; Année 6 : 20 décembre 2032 ; Année 7 : 19 décembre 2033.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Septembre 2026 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base* et les Conditions Définitives qui inclut notamment les principaux risques suivants.

MMA ITINÉRAIRES SEPTEMBRE 2026 EST NOTAMMENT EXPOSÉ AUX RISQUES SUIVANTS :

- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : En cas de retour d'un niveau d'inflation important, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **RISQUE DE CRÉDIT** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre de créance. **En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. **Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.**
- **RISQUE DE MARCHÉ** : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**
- **RISQUE LIÉ À L'ÉVENTUELLE DÉFAILLANCE DE L'ÉMETTEUR** : Les investisseurs supportent le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.
- **RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT (AJUSTEMENT, SUBSTITUTION, REMBOURSEMENT OU RÉSILIATION ANTICIPÉE)** : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. **Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le titre de créance.**

* Voir page 12 pour le lien du Prospectus de Base ainsi que celui du supplément au programme d'émission, publié le 18/12/2025 mettant à jour les dispositions relatives aux titres de créance Durables.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR5272AB1591												
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.												
Émetteur	Goldman Sachs International (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+) ⁽¹⁾ . Notations de crédit en vigueur au 9 juin 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support.												
Garant de la formule	Non applicable.												
Valeur nominale	100 €												
Période de souscription	Du 1 ^{er} septembre 2026 au 4 décembre 2026 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).												
Sous-jacent	Indice Solactive Transatlantic ESG Momentum Climate 50 Decrement Index - Code Bloomberg : SOLTEMCR Index												
Durée d'investissement conseillée	8 ans												
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 1 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée.												
Dates clés	Date d'émission : 01/09/2026 Date de constatation initiale : 18/12/2026 <table> <tr> <th>Dates de constatation annuelle :</th><th>Dates de remboursement anticipé automatique :</th></tr> <tr> <td>Année 5 : 18/12/2031</td><td>Année 5 : 09/01/2032</td></tr> <tr> <td>Année 6 : 20/12/2032⁽²⁾</td><td>Année 6 : 06/01/2033⁽²⁾</td></tr> <tr> <td>Année 7 : 19/12/2033⁽²⁾</td><td>Année 7 : 06/01/2034⁽²⁾</td></tr> <tr> <th>Date de constatation finale :</th><th>Date de remboursement final :</th></tr> <tr> <td>Année 8 : 18/12/2034⁽²⁾</td><td>Année 8 : 09/01/2035⁽²⁾</td></tr> </table>	Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 18/12/2031	Année 5 : 09/01/2032	Année 6 : 20/12/2032 ⁽²⁾	Année 6 : 06/01/2033 ⁽²⁾	Année 7 : 19/12/2033 ⁽²⁾	Année 7 : 06/01/2034 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 18/12/2034 ⁽²⁾	Année 8 : 09/01/2035 ⁽²⁾
Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 18/12/2031	Année 5 : 09/01/2032												
Année 6 : 20/12/2032 ⁽²⁾	Année 6 : 06/01/2033 ⁽²⁾												
Année 7 : 19/12/2033 ⁽²⁾	Année 7 : 06/01/2034 ⁽²⁾												
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :												
Année 8 : 18/12/2034 ⁽²⁾	Année 8 : 09/01/2035 ⁽²⁾												
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.												
Marché secondaire	Goldman Sachs International s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.												
Double valorisation	Une double valorisation est établie par la société Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Goldman Sachs International.												
Règlement/Livraison	Euroclear France												
Agent de Calcul	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.												
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Sixtelexkurs, REUTERS et Bloomberg.												
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant.												
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

- (1) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (le 09/01/2035 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA actuellement en cours de commercialisation et le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du support Euros et les Documents d'Informations Clés (DIC) des supports en unités de compte de l'ensemble des contrats sont consultables à tout moment sur le site : <https://infos-supports-investissement-mma.quantalys.com/mma>.

Avertissement

Caractère publicitaire de ce document : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le support MMA Itinéraires Septembre 2026. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier.

Le titre de créance décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 1^{er} septembre 2026 (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR5272AB1591.pdf) (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/105122796>), ou sur simple demande à l'adresse suivante : Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : le produit décrit dans ce document (ci-après le « Produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le Produit qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « directive ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du produit : Goldman Sachs International offrira quotidiennement un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou une de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. Goldman Sachs International fournira ces prix d'achat indicatifs en les affichant sur les pages publiées par Bloomberg, Telekurs et Reuters. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1,00 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que Goldman Sachs International l'estime approprié à sa seule discrétion.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement de l'Indice : Les indices Solactive sont la propriété exclusive de Solactive AG (« Solactive »). Solactive et les désignations des indices Solactive sont des marques de service de Solactive ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins par le titulaire de la licence. Les instruments financiers auxquels il est fait référence dans le présent document ne sont pas sponsorisés, approuvés ou promus par Solactive, et Solactive n'assume aucune responsabilité quant à ces instruments financiers. Le prospectus contient une description plus détaillée du rapport étroit que Solactive entretient avec le détenteur de licence et de tous les titres financiers qui y sont liés. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ce produit, ou toute autre personne ou entité, ne doit utiliser ou faire référence à un nom commercial ou dénomination sociale, une marque déposée ou une marque de service de Solactive pour sponsoriser, approuver, commercialiser ou promouvoir ce produit sans avoir préalablement contacté Solactive pour déterminer si l'autorisation de Solactive est requise. En aucun cas une personne ou entité ne peut prétendre à une affiliation à Solactive sans l'autorisation écrite préalable de Solactive.

Utilisation du produit de l'émission : Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent « ESG » ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable », ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (« ESG »).

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances
IDU REP Eco circulaire : FR231780_03XLOT

Date de rédaction de la brochure : 9 juin 2026

